

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 12 FEVRIER 2007
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 40

Tous les délégués, sauf

M. KELLER, M. MARTIN, Mme HITTLER, M. GANGLOFF, M. FROEHLICH,
M. WITTMER, (excusés), qui étaient représentés respectivement par M. RAUSCHER,
M. BRUCKER, M. VOGEL, M. MORITZ, M. FEIG, Mme FICHTER.
MM. STEINER, E. HELMER, NEUHARD, ZINCK, LIEHN, MERG, (excusés) ;
MM. HERRLE, KLIPFEL.

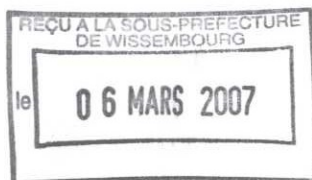
DEL. N° 001/2007conseil

**OBJET : PARC ECONOMIQUE DE LA SAUER A ESCHBACH
IMPLANTATION DE L'ENTREPRISE DE TREFILERIE VOELCKEL**

- VU les compétences de la communauté de communes,
- VU le parc économique de la Sauer à Eschbach aménagé par la communauté de communes,
- VU la délibération n° 085/2003 du conseil communautaire du 1^{er} septembre 2003 approuvant le règlement du parc économique de la Sauer, modifié par délibérations n° 102/2003 du 13 octobre 2003, n° 115/2003 du 24 novembre 2003, n° 048/2004 du 21 juin 2004, n° 103/2004 du 20 décembre 2004, n° 065/2005 du 30 mai 2005, n° 041/2006 du 20 mars 2006, n° 076/2006 du 26 juin 2006,
- VU la délibération n° 104/2003 du conseil communautaire du 13 octobre 2003 donnant délégation au président, si l'urgence le demande, pour signer les compromis de vente avec les entreprises intéressées respectant les prescriptions et conditions requises pour une éventuelle installation, dans l'attente d'une délibération du conseil communautaire et de la signature d'un acte authentique devant le Notaire,
- VU la délibération n° 112/2003 du conseil communautaire du 24 novembre 2003 fixant les prix de vente des terrains du parc économique de la Sauer,
- VU le projet d'implantation de l'entreprise de tréfilerie Voelckel,
- VU l'avis favorable de la commission « zone d'activités » en date du 10 janvier 2007,
- VU l'avis du bureau en date du 29 janvier 2007,
- ENTENDU l'exposé de M. Sibler, vice-président chargé du dossier,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide le projet d'implantation au parc économique de la Sauer de la société Voelckel sur une surface d'environ 9 200 m² (lot 7, entre lot 1, 2, 5 et 6), à arpenter, tenant compte des éléments suivants :
 - arpentage à faire de manière à ce que la parcelle contiguë (lot 6) soit d'une surface de 4 028 m²,
 - limite parcellaire entre les lots 6 et 7 établie de manière linéaire ;

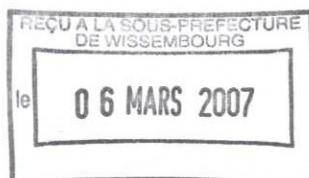


...

- autorise le président à signer un contrat de réservation avec l'entreprise Voelckel ou de toute autre société venant à sa suite aux mêmes fins, pour une durée de validité de 6 mois à la date de la réunion du conseil ;
- autorise le président à signer un acte authentique de vente avec l'entreprise Voelckel ou de toute autre société venant à sa suite aux mêmes fins pardevant Me Ritter, Notaire à Woerth, pour la cession d'un terrain au parc économique de la Sauer d'une surface d'environ 92 ares (9 200 m²) à arpenter au prix de 20 € HT le m², après communication de l'ensemble des documents relatifs à l'obtention du financement de l'opération par le maître d'ouvrage ;
- autorise le président à signer tous documents y afférents.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 28 février 2007
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL